



Coût d'investissement prévisionnel au stade de l'étude de faisabilité 2020 : 11 000 000 €^{HT}

La balade du Cailly, c'est aussi :

- Gains attendus en termes d'environnement et de santé :
- Amélioration de la qualité de l'air (moins de déplacements motorisés)
 - Amélioration de la qualité de certains espaces naturels (renaturation de berges)
 - Amélioration du bien-être général (lien avec un cadre de vie naturel, espace de socialisation)
 - Amélioration de la santé humaine (lutte contre la sédentarité)
 - Amélioration de la sécurité des promeneurs (espace interdit aux modes motorisés)

Plus d'informations :

jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr/concertation-publique/projet-balade-du-cailly



1^{er} semestre 2021

La Balade du Cailly

CONCERTATION SUR LE PROJET

Votre avis nous intéresse !



Présentation du projet

Le projet de balade doit permettre de préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti riche de la vallée du Cailly. Ce cadre de vie qualitatif permet d'imaginer des espaces publics extérieurs entre ville et nature à destination des habitants et des usagers, en complémentarité des espaces existants.

Malgré un tissu urbanisé relativement dense, le fond de vallée semble s'y prêter : il est facilement accessible et permet de relier les différents points d'intérêt et d'attractivité, en complémentarité ou comme alternative aux autres modes de déplacements.

Il s'agit ainsi pour la Métropole Rouen Normandie de réaliser un espace pour les piétons et cyclistes, cohérent et sécurisé, permettant de se poser ou de se promener dans la vallée du Cailly.



Intérêts et objectifs

3 enjeux d'intérêt public :

- La lutte contre le changement climatique.
- L'amélioration de la santé humaine.
- Le maintien du lien social.

3 objectifs intrinsèquement liés :

- La mise en valeur du patrimoine naturel et bâti.
- La création d'un espace public de proximité de qualité.
- La création d'un parcours alternatif cohérent et sécurisé pour les modes actifs de déplacements.



14 km

de promenade pour les piétons et cyclistes

Environnements rencontrés

3 types d'environnement rencontrés : sites naturels, espaces verts aménagés, tissu urbain.

Cette coexistence de paysages naturels et urbains se vit à travers :

- **Un environnement naturel** riche et relativement préservé, notamment sur la partie nord de la vallée et sur les coteaux.
- **Un fonds de vallée densément urbanisé** et des activités qui génèrent de nombreux déplacements (équipements publics, zones d'emplois notamment).
- **La présence ponctuelle d'espaces extérieurs de détente, de loisirs et de sport** : parcs publics, stades, tronçons de voie verte, parcours de randonnée via les bois de Houpeville et Mont-Saint-Aignan (GR210 notamment).
- **Un fond de vallée densément occupé par des pôles générateurs de déplacements** : équipements publics et zones d'emplois notamment.
- **Un fond de vallée bien desservi en infrastructures de transport structurantes** : réseau routier, voie de chemin de fer, lignes de transports en commun (T2 jusqu'à Notre-Dame-de-Bondeville et F4 jusqu'à Malaunay).

Le projet sera réalisé à travers une mixité d'aménagements :

- **Aménagements destinés uniquement aux piétons** : cheminements (milieu naturel), passages ou venelles (milieu urbain), trottoirs, aires piétonnes ;
- **Aménagements destinés uniquement aux cyclistes** : bandes cyclables, pistes cyclables ;
- **Aménagements mixtes** : cheminements (milieu naturel) / passages ou venelles (milieu urbain), zone de rencontre, voie verte.



6 communes

de la vallée du Cailly traversées pour arriver à Rouen

Malaunay

Le Houlme

Notre-Dame-de-Bondeville

Réalisation par étapes

Une réalisation par étapes en fonction des atouts et des contraintes du projet et du site dans lequel il s'inscrit :

- Certains tronçons déjà réalisés, notamment le dernier en 2020 à Maromme (de la Rue Berrube à la rue Raymond Duflo).

- 1 phase d'étude de faisabilité 2018/2019 qui a permis de réaliser un diagnostic général, de s'accorder sur les objectifs, de définir un tracé prévisionnel.

- 1 phase de programmation 2020/2021 qui doit permettre de concerter sur les usages et les fonctionnalités du projet.

- 1 phase de conception à partir de 2022 qui doit permettre de travailler les grandes lignes de la balade, et proposer des aménagements pour les premiers tronçons.

- 1 phase de réalisation qui s'étalera sur plusieurs années.



Maromme

Déville-lès-Rouen

Canteleu

Rouen